



Pour un enseignant d'EPS militant culturel et social du XXI siècle

Christian Couturier

19 septembre 2019

En 1995, 25 ans déjà, Jacques Rouyer qui quittait sa fonction de secrétaire général au congrès de Montargis, proposait un « projet culturel et social pour l'EPS » (bulletin 486 1995). Ce projet a été relayé et repris, notamment au centre EPS et société (CP1) qu'il a créé un an plus tard.

Ce texte n'a pas pris une ride et continue de nous interpeler, nous questionner, enseignant d'EPS et militants, sur les enjeux de notre investissement et de notre activité.

Dans ce manifeste il appelle notamment les enseignants d'EPS à contester l'ordre social existant, à être des militants culturels et sociaux du XXI siècle et à mettre en œuvre une alternative citoyenne. Mais il pose immédiatement la question aux militants du congrès : sommes-nous à la hauteur de ces déclarations, savons-nous les faire vivre, saurons-nous les faire vivre ? Tout en disant que le syndicat est le cadre « naturel » (nous dirions sans doute aujourd'hui le cadre culturel...) pour concevoir et proposer en toute indépendance et au nom des valeurs que nous portons, une alternative cohérente globale à la politique de l'EPS réellement menée.

Le texte qu'il soumet se conclut par : *« si notre spécificité « EPS », assortie d'un rapport nouveau au sport doit être approfondie, c'est précisément pour mieux enrichir ce projet éducatif global au service d'une culture républicaine, laïque et universelle, de même que, dans la vie sociale, un sport transformé peut et doit contribuer à un projet progressiste de société ».*

Le questionnement de Jacques Rouyer est toujours d'actualité et si on décrypte l'année passée, le SNEP, par le biais des textes issus de son CDN, n'a cessé de demander à chaque enseignant d'EPS d'être un acteur du mouvement social. Ajoutons donc ici le questionnement corollaire : quelle a été sa vraie place ? La profession est-elle à la hauteur ? Il lui a aussi demandé d'être un militant de l'EPS, c'est-à-dire du développement de la formation sportive et artistique de tous et toutes. Même question à se poser...

On pourrait en rester là et envisager un bilan mitigé : d'accord, depuis 30 ans on dit la même chose, on n'est jamais à la hauteur de nos ambitions, mais on ne démérite jamais non plus, la preuve par les élections professionnelles et la syndicalisation. Reposons-nous donc sur nos lauriers...

Je vais rester sur le côté « spécifique » dans cette intervention, les questions plus transversales ayant été abordées par Benoit, pour deux raisons : d'abord c'est le versant sur lequel nous avons totale légitimité, et sur lequel nous avons le plus de leviers : nous



sommes les seuls à proposer des débats pluralistes tout en étant hégémoniques en terme de représentativité. Ensuite parce que nous sommes à un moment crucial de notre histoire disciplinaire. Il n'est pas évident de le percevoir, de s'en convaincre, et de convaincre nos collègues. Je voudrais revenir sur quelques éléments qui font aujourd'hui système. Un système inquiétant pour l'EPS et ses enseignants.

Nous avons vécu depuis la fin des années 70, puis en 81, ensuite avec les différentes opérations institutionnelles autour des programmes et de l'évaluation, un processus de disciplinarisation de l'EPS, c'est-à-dire de structuration et de légitimation de l'EPS en tant que discipline scolaire qui a produit ses fruits. Au point que chacun pourrait imaginer aujourd'hui que les acquis sont définitifs. Bien sûr il y avait des débats et des controverses, des divergences sur les contenus des textes institutionnels, mais ça participait à maintenir la discipline dans une vie intellectuelle et dans les pratiques professionnelles, avec, au moins jusqu'en 2008 des formes de consensus. Certains ont même jugé, nous en faisons parti, qu'il y a eu des excès dans ce processus et que disciplinarisation a pu se confondre avec une forme d'exagération dans la prise en compte des contraintes supposées de l'École. Alain Hébrard a même écrit dans la revue Contrepied que dans la formule « discipline à part entière et entièrement à part » on a trop cultivé le « à part entière » et délaissé l'autre partie de la phrase. A déraison parfois.

Il faut noter que ce parcours est émaillé de tentatives par les pouvoirs en place, notamment dans le primaire, pour mettre en place des dispositifs qui mêlent scolaire et péri-scolaire, école/hors école, qui ont pu déstabiliser cette construction disciplinaire. Heureusement le second degré n'a pas été impacté.

Notre analyse nous pousse à dire que non seulement il y a un coup d'arrêt dans ce processus de « disciplinarisation », mais qu'il y a un recul, un retour en arrière possible.

La première alerte est venue avec les programmes collèges. Lorsque nous avons averti la profession de la perte de repères nationaux dans les programmes, il y a eu une réaction spontanée et visible de la profession (une pétition signée à plus de 15000 quand même...) mais au-delà de ce mode d'expression, in fine, même les militants se sont peut-être dit que ce n'était pas si grave, et qu'au moins on étaient « libres » de faire ce qu'on voulait...

Dans la foulée, il y a eu la refonte du DNB et la perte d'une épreuve spécifique d'EPS, niant ainsi une des fonction de l'école qui est de valider les acquis originaux des enseignements disciplinaires, considérés comme fondamentaux (ce qui nous revient aujourd'hui en boomerang avec le rapport de la cour des comptes qui, certes en faisant des propositions problématiques, a bien saisi de ce point de vue la dérive de l'EPS qui tendrait à perdre son « S », ouvrant ainsi la porte « S » du mouvement sportif). Là, encore une fois, au-delà d'une position de principe, les enseignants et les militants n'ont pas mené une campagne de grande ampleur malgré nos incitations. L'institution



pédagogique, dans sa grande majorité, a alors accrédité la transformation de la discipline en discipline « contributive », c'est-à-dire au service des autres acquisitions.

Troisième alerte, les programmes lycée qui, après avoir hésité entre deux logiques, suivre la voie ouverte par le collège ou faire un texte en rupture, par une sorte de tour de passe-passe langagier sur la liberté pédagogique, renvoie les contenus disciplinaires au bon vouloir des enseignants, signant ainsi un nouveau désengagement de l'état en matière de contenus nationaux pour tous et toutes... Le programme pour le lycée professionnel va encore plus loin dans l'abandon de repères nationaux et, enfin, le Bac entérine l'ensemble. Certes nous avons réussi, et ce n'était pas gagné, à maintenir des épreuves dans le cadre du CCF (voir nos interventions sur le site), mais elles vont perdre de leur valeur dans le cadre des arrangements « maison » qui vont advenir, maintenant de façon officielle.

Quatrième alerte, le refus, dans le cadre de la réforme des lycées d'intégrer l'EPS dans les spécialités alors que toutes les disciplines en font partie et que de nouvelles sont créées. Face à notre demande forte, y compris avec d'autres syndicats lors du vote au CSE de la réforme, le ministère a campé sur sa position sans aucune justification. Il y a donc un refus de voir dans l'EPS une discipline d'égal statut, avec des contenus suffisamment solides et pouvant apporter une spécialisation. Ça reste donc une discipline transversale, contributive et secondaire dans la hiérarchie, prise entre d'un côté les fondamentaux version classique (lire, écrire...) et les disciplines nobles ouvrant vers l'enseignement supérieur. Au passage rappelons que les « attendus » pour sélectionner à l'entrée à l'université, y compris en STAPS, ne tiennent aucun compte des résultats en l'EPS. Là aussi l'appareil syndical a beaucoup œuvré, mais au niveau local combien d'établissements se sont mis en mouvement, à commencer par ceux qui avaient l'option d'exploration et de complément ? N'avons-nous pas pensé qu'il s'agissait, encore, d'un problème mineur qui ne concernait que peu de personnes ?

Lorsqu'on met tout ça bout à bout, nous avons les ingrédients pour ce que j'ai appelé l'an dernier une forme de « dé-disciplinarisation » de l'EPS. Rajoutons à cela l'expérimentation « cours le matin, EPS et sport l'après-midi » qui dit bien ce qu'elle veut dire : dans cette logique dont Blanquer souhaite le développement, l'EPS ne fait pas partie des « cours ».

Je résume : absence de contenus spécifiques reconnus, dilution de la certification aux examens (deux choses qui caractérisent historiquement la construction d'une discipline scolaire), évacuation de la notion de fondamentaux et maintenant sortie de ce qu'on appelle « les cours ». Son statut campe alors dans une zone non définie. En clair elle risque de passer d'une discipline scolaire à une activité, certes encore obligatoire, sur temps scolaire.



Nous sommes donc à un moment de bascule possible. A-t-on vraiment pris la mesure de la chose et de ses implications pour l'avenir ? Si le statut de la discipline change, il se peut aussi que le statut des intervenants change également. Car si ce n'est plus une discipline au sens fort du terme, plus besoin d'enseignants !

Je pense que le SNEP a une triple mission qu'il doit assumer coûte que coûte :

- Être un lanceur d'alerte.
- Être une force de proposition et un outil de transformation
- Œuvrer pour le maintien et le développement de la culture professionnelle et la cohésion d'une profession et d'un métier.

Si on prolonge le cap donné par J. Rouyer, je dirais que nous sommes à l'aise avec la première fonction. C'est notre quotidien. Mais si on voulait aller un peu plus loin, et si on partage les craintes de la direction nationale exprimée ici par ma voix, on devrait déclarer dès aujourd'hui l'EPS comme ZEAD : « Zone Educative A Défendre ».

Nous avons entamé un travail conséquent pour faire des propositions alternatives. Mais ce travail reste confidentiel malgré nos publications. Quel travail de proximité sur la question des programmes ? Nous avons là un boulevard pour l'instant vierge : personne, à part nous, n'est en mesure de proposer des alternatives crédibles qui respectent les valeurs que nous portons, comme par exemple le refus des inégalités. Sommes-nous d'accord pour penser que de défiler tous ensemble sur ce boulevard est une urgence ?

Si nous le faisons, nous jouerions notre rôle en rapport avec le troisième pilier de notre syndicalisme : créer du lien social, donc de la cohésion. En clair continuer à faire vivre une culture professionnelle commune, auparavant garantie par la formation initiale et continue. Sommes-nous là aussi assez conscients de l'importance de cette urgence ? Après tout l'individualisme ambiant a envahi toutes les sphères de la société. On peut donc facilement croire que chacun doit se débrouiller en son âme et conscience, qu'il ne faut surtout pas déranger les gens dans leur intimité... Or la mise en place de collectifs, le partage, le commun reste pour nous l'outil principal pour le développement professionnel.

Vous l'aurez compris, cette « alerte » n'a pas pour fonction simplement d'identifier nos manques, mais d'inciter à un saut qualitatif dans la perception des risques qui pèsent sur la discipline et la profession, et surtout déployer une l'activité de haut niveau pour y échapper...

On pourrait dire, pour celles et ceux qui aiment les sigles, que notre activité doit être en permanence sous le signe des 3 R : Réactivité. Résistance. Rencontre.

Merci de votre attention.